

Chers parents,

L'enseignant(e) de votre enfant est absent aujourd'hui et le sera ... .  
Votre enfant a donc été accueilli aujourd'hui dans une autre classe. Pour autant vous comprendrez que cette situation n'est qu'une réponse d'urgence et ne peut durer.

Dès demain, le remplacement de l'enseignant n'étant pas assuré par l'administration, l'accueil de votre enfant n'incombera plus à l'équipe pédagogique de l'école (en vertu de l'article L133-1 du Code de l'Education).

Nous sommes donc au regret de vous demander de garder votre enfant à partir de demain.

En effet, la prise en charge d'élèves supplémentaires dans les classes désorganise le travail de tous.

Nous espérons que cette situation sera résolue rapidement et nous vous remercions de votre compréhension.

Vous pouvez aider les enseignants en intervenant auprès des autorités compétentes (mairies, députés, Inspection Académique) afin de mettre fin à la pénurie des moyens de remplacement dans les écoles du Rhône.

Le Conseil des maîtres